GLENCORE

POLITIQUE FISCALE



Introduction

Les activités des entreprises exploitant les ressources naturelles, et les versements qu'elles effectuent, permettent aux gouvernements de tirer profit de leurs ressources naturelles. Ils peuvent utiliser les taxes et redevances que nous payons pour financer des services publics et infrastructures qui améliorent la qualité de vie de leur population.

La présente Politique définit notre approche de la fiscalité et de la gestion et du contrôle de nos dossiers fiscaux, et définit le cadre général dans lequel Glencore opère en matière de fiscalité.

Nous sommes tenus de respecter cette politique et de suivre son approche et ses principes en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, et tous les autres impôts directs et indirects nationaux – redevances comprises – où qu'ils soient perçus.

Cette politique s'applique à Glencore plc depuis le 25 septembre 2026 et continuera de s'appliquer jusqu'à son remplacement.

À qui s'adresse cette Politique?

La politique s'applique à tous les employés, dirigeants et cadres, ainsi qu'aux contractants placés sous la direction opérationnelle quotidienne de Glencore, travaillant pour un bureau ou un site industriel Glencore, directement ou indirectement contrôlé ou exploité par Glencore plc dans le monde.

Dans les coentreprises que nous ne contrôlons ou n'exploitons pas, nous usons de notre influence pour les inciter à agir conformément aux objectifs de cette politique.

En quoi consiste notre engagement?

Conformément à notre Code de conduite, nous nous engageons à respecter l'ensemble des lois, règles et réglementations fiscales en vigueur, sans exception.

Notre objectif est une position fiscale optimale pour Glencore. Cela ne signifie pas la fiscalité la plus faible possible à court terme, mais plutôt la fiscalité optimale, en tenant compte de la durabilité et du maintien des positions prises à long terme. Nous pouvons chercher à bénéficier d'allégements et d'incitations accordés par les lois et conventions de double imposition en vigueur. Nous entreprenons toute structuration d'entreprise et/ou de transaction économiquement et commercialement avantageuse qui reste conforme à notre engagement de probité fiscale.

Par conséquent, Glencore ne conclut pas, et ne conclura pas, d'arrangements artificiels dans le but d'éviter l'imposition ou d'aller à l'encontre de l'objectif déclaré de la législation fiscale.

Glencore n'entreprend pas et n'entreprendra pas non plus de planification fiscale abusive. Lorsque cela est jugé nécessaire, dans des domaines complexes ou incertains, nous sollicitons des conseils externes afin de mieux comprendre les conséquences fiscales des activités commerciales et économiques du groupe Glencore et que ces conséquences soient conformes.

Glencore est favorable à la transparence fiscale, car elle encourage la gestion responsable des revenus provenant des ressources naturelles. L'investissement social fait partie de notre contribution aux communautés qui accueillent nos activités. Nous soutenons des programmes de développement communautaire, de création d'entreprises et d'emplois, de santé, d'éducation et d'environnement.



Prévention de la facilitation de l'évasion fiscale

Glencore ne tolère aucune forme d'évasion fiscale, ni la facilitation de l'évasion fiscale par son personnel ou d'autres personnes agissant au nom de Glencore.

Faciliter l'évasion fiscale peut exposer Glencore à des conséquences négatives sérieuses, comme une forte détérioration de l'image du groupe Glencore ou des poursuites civiles et pénales.

Nous mettons en œuvre des procédures qui visent à empêcher une telle facilitation.

Gestion du risque fiscal et gouvernance

La législation fiscale étant souvent complexe et peu claire d'application, il nous est impossible de garantir que notre interprétation de nos obligations sera toujours acceptée par les autorités fiscales. Par conséquent, nous cherchons à nous assurer de connaître tous les dangers fiscaux impliqués, notamment en ce qui concerne les questions de conformité, les rapports financiers, la planification fiscale, les audits fiscaux et les évolutions législatives.

Nous avons établi des politiques qui régissent notre approche de l'identification, de la gestion et de l'atténuation des risques fiscaux. Les dangers fiscaux identifiés sont activement gérés dans un cadre de risque fiscal et via des procédures de contrôle appropriés. Les dangers significatifs sont régulièrement signalés au conseil d'administration et au comité d'audit. Les risques liés à ces dangers significatifs doivent être déterminés, tout comme les conséquences négatives pour les finances ou l'image de Glencore et ses objectifs.

Conformité fiscale

Tout en respectant pleinement et efficacement les lois, règles et réglementations fiscales en vigueur là où elle opère, Glencore s'efforce de minimiser la charge administrative induite par la conformité fiscale. En particulier, nous nous efforçons d'effectuer les déclarations fiscales, les réclamations, les choix et les paiements avec exactitude et dans les délais, tout en évitant ou minimisant les intérêts et les pénalités à verser.

Autorités fiscales

Glencore reconnaît l'importance des autorités fiscales dans les différentes juridictions dans lesquelles elle opère. Nous les considérons comme des parties prenantes de notre activité. Nous sommes transparents et proactifs dans toutes nos interactions avec elles. Toutes les sociétés du groupe Glencore doivent s'efforcer d'entretenir avec les autorités fiscales locales des relations constructives, collaboratives et professionnelles, reposant sur la transparence et la confiance.

Nous reconnaissons qu'il y aura parfois des domaines dans lesquels notre interprétation juridique pourra différer de celle des autorités fiscales et où le traitement fiscal des activités et des transactions est incertain. Dans de tels cas, nous engagerons proactivement des discussions avec l'autorité fiscale compétente afin de parvenir à une conclusion raisonnable aussi rapidement et équitablement que possible.

Nous nous engageons à être une entreprise fiscalement responsable, désireuse de durabilité en matière de fiscalité[1].

1 En particulier, en respectant la présente politique fiscale du Groupe, nous espérons adhérer pleinement au cadre de conformité coopérative des Recettes et Douanes de Sa Majesté (Her Majesty's Revenue and Customs – HMRC).

Prix de transfert
Les transactions entre les sociétés du groupe Glencore doivent respecter le principe de pleine concurrence tel que défini dans les Principes applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et repris dans l'article 9 du Modèle de convention fiscale de l'OCDE. Cette règle ne doit souffrir aucune exception.

Disposer d'une documentation sur les prix de transfert dans un dossier local est obligatoire au sein du groupe Glencore et exigé dans de nombreuses juridictions fiscales. Sauf quelques rares exceptions approuvées par l'équipe de la fiscalité du groupe, toute transaction concernée doit être traitée dans un dossier local approprié.

Fiscalistes
Toute tâche relative à la fiscalité doit être préparée par des personnes ayant une compréhension technique adéquate de la législation fiscale locale, puis revue par un fiscaliste expérimenté. En règle générale, chaque fois que possible, nous réalisons ces tâches en interne.

Lorsque nous ne disposons pas de l'expertise requise, des conseillers fiscaux externes peuvent être engagés à condition qu'ils comprennent et appliquent tous les aspects de la présente politique.

Rôles et responsabilités
Le directeur financier du groupe a la responsabilité globale des questions fiscales et est spécifiquement chargé de recommander cette politique au Conseil d'administration pour approbation. Il doit en outre informer le comité d'audit des développements importants en matière de planification fiscale et des dangers fiscaux substantiels.

L'équipe fiscale du groupe est responsable des tâches fiscales au quotidien, de l'application de la présente politique et de la gestion des risques fiscaux.

Parler ouvertement et exprimer des préoccupations

Le respect de nos engagements nous incombe à tous. Nous attendons de nos employés et de nos contractants qu'ils s'expriment ouvertement et nous exigeons qu'ils signalent toute préoccupation concernant des infractions au Code de Conduite, à nos politiques ou à la loi, que celles-ci relèvent de leur compétence ou de celle d'autres personnes. Ces préoccupations doivent être soulevées auprès des gestionnaires, des superviseurs ou par le biais des autres modes de signalement disponibles, notamment les personnes-ressources attitrées dans nos bureaux et nos sites industriels. Les employés, les contractants et les parties externes peuvent également utiliser les canaux de notre programme « Exprimer une préoccupation ». Nous attendons également des employés qu'ils signalent tout manquement aux exigences de nos procédures.

Glencore prend au sérieux les préoccupations et s'engage à les traiter rapidement.

Glencore ne tolère aucunes représailles à l'encontre de quiconque ayant parlé ouvertement à propos d'un comportement jugé illégal, contraire à l'éthique ou contrevenant à notre Code de Conduite, à nos politiques et à nos procédures, même si la préoccupation s'avère ultérieurement infondée. Il n'y aura aucune conséquence négative pour toute personne qui soulève une préoccupation, tant qu'elle le fait en toute bonne foi.

Conséquences

Nos Politiques soutiennent nos Valeurs et notre Code de Conduite et reflètent ce qui est important pour nous. Nous prenons les violations de nos politiques au sérieux. Selon la gravité de l'infraction, les conséquences peuvent aller d'un avertissement au licenciement.

Ressources supplémentaires

INTERNES

Nos Valeurs

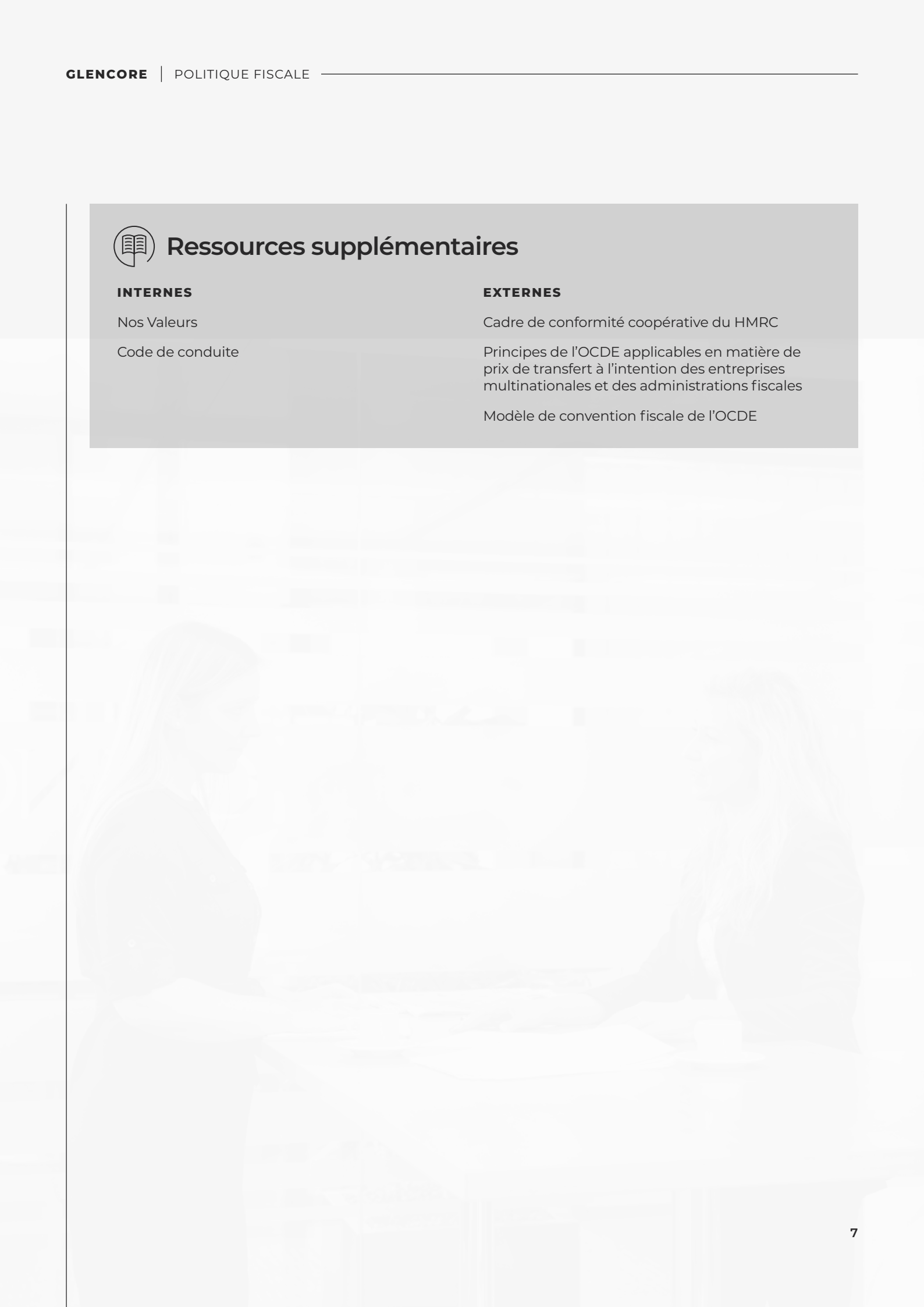
Code de conduite

EXTERNES

Cadre de conformité coopérative du HMRC

Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales

Modèle de convention fiscale de l'OCDE



Notre Objectif

> **Fournir de manière responsable les produits de base qui améliorent la vie quotidienne**

PUBLICATION : Group Finance
PUBLICATION : 30.10.2017
DERNIÈRE RÉVISION : 25.09.2026
VERSION 6.5

Cette Politique a été approuvée par le Conseil d'administration de Glencore plc et sera révisée chaque année.

Glencore plc
Baarermattstrasse 3
CH-6340 Baar
Switzerland

TEL +41 41 709 2000
FAX +41 41 709 3000
EMAIL info@glencore.com
WEB glencore.com